

L'an deux mil vingt et un, le 22 Février à 18 heures 30,  
le conseil municipal de la commune de SERQUES, régulièrement convoqué, s'est réuni au  
nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de  
Monsieur DENIS Philippe, Maire de la commune.

Présents tous les conseillers municipaux en exercice à l'exception de Madame CARRE Fabienne qui a  
donné pouvoir à Mme DOUILLY Isabelle et Monsieur WOETS Didier, absent excusé.

Monsieur CAZIN Etienne est nommé secrétaire.

Convocation du 16 Février 2021 conformément à l'article L2121.10 du Code Général des  
Collectivités Territoriales

**Objet : Subvention départementale-acceptation de la participation-demande de paiement**

La commune a sollicité le conseil départemental pour l'octroi d'une subvention dans le  
cadre du FARDA pour la construction de la bibliothèque et de la salle multi accueil, demande qui a  
reçu un avis favorable à hauteur de 87 500 € au titre du Fonds d'Aménagement Rural et de  
Développement Agricole (FARDA).

Il convient donc d'accepter cette participation du Conseil Départemental.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Accepte cette subvention et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents  
relatifs au dossier afin de faire la demande d'acompte et du solde au département.**

**Objet : Subvention départementale-acceptation de la participation-demande de paiement**

La commune, lors des travaux de réfection de la voirie rue du Surot et rue du Long  
Chemin, a sollicité le conseil départemental pour l'octroi d'une subvention. Aide qui a reçu un avis  
favorable à hauteur de 15 000 € au titre du Fonds d'Aménagement Rural et de Développement  
Agricole (FARDA).

Il convient donc d'accepter cette subvention afin d'en recevoir le virement du Conseil  
Départementale.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Accepte cette subvention et donne pouvoir à M. le Maire pour signer tous documents  
relatifs au dossier afin de faire la demande de paiement.**

**Objet :Nomination correspondant défense**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'officier général de défense et de  
sécurité du nord qui nous invite à désigner suite au changement électoral un correspondant

défense au sein du conseil municipal. Il a pour vocation à constituer le point de contact local entre les forces armées et la Nation au sein de la commune.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide de nommer Monsieur Massem Jean-Luc comme correspondant défense.**

**Objet: Demande de subvention au Conseil Départemental au titre du FARDA**

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que suite à la réception des devis de réparation et de mise en conformité électrique du coffret de la cloche de l'église par l'entreprise PASCHAL à hauteur de 4921,24 euros HT, il est possible de solliciter le Conseil Départemental au titre du FARDA « petits travaux de préservation des édifices communaux d'intérêt patrimonial » à hauteur de 25 % de la dépense HT.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Accepte la réparation de l'horloge de commande de la cloche de l'église et sa mise en conformité,**

**Accepte de faire la demande de subvention auprès du Conseil Départemental,**

**Accepte le versement de cette subvention en cas d'accord,**

**Donne pouvoir à Monsieur le Maire de signer tous les documents nécessaires à la demande.**

**Objet :Subvention exceptionnelle - participation championnat du Monde aérobic**

Monsieur le Maire donne lecture de la demande d'aide financière d'une jeune serquoise qui a été sélectionnée pour participer, dans le cadre de son activité sportive, au championnat du Monde de gymnastique aérobic qui se déroulera en mai prochain à Bakou en Azerbaïdjan. Le coût global pour le voyage s'élève à 1500 euros.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**- Décide le versement d'une aide financière exceptionnelle de deux cent euros à Maëlys Lenclos pour sa participation aux championnats du Monde d'aérobic.**

**Objet :Aide aux primo-accédants 2021**

Monsieur le Maire donne lecture du courrier de la CAPSO concernant le dispositif d'aide à l'accession à la propriété des jeunes ménages primo-accédants 2021 pour lequel la commune d'acquisition doit impérativement abonder l'aide intercommunale pour un montant minimal de 2000 euros par dossier.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

**Décide de ne pas abonder l'aide intercommunale de la CAPSO pour les primo-accédants.**

**Objet : Appel à projets socle numérique école élémentaire**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal qu'un appel à projets socle numérique pour l'école élémentaire a été lancé par le ministère de l'éducation nationale et de la jeunesse. Cet appel à projet vise à soutenir la généralisation du numérique éducatif au sein des écoles élémentaires et primaires qui n'ont pas atteint le socle numérique de base commune pour notre école communale.

La subvention est de l'ordre de 70 % des dépenses engagées avec un financement subventionnable par classe plafonné à 3500 euros.

**Le Conseil Municipal,**

**Après en avoir délibéré,**

- **Décide de s'inscrire dans les préconisations du socle numérique de base, sans lesexcéder ni demander de financement pour remplacer des équipements existants en état de fonctionnement ;**
- **S'engage à garantir l'effectivité et l'auditabilité des dépenses qui seront engagées.**

## **QUESTIONS DIVERSES**

### **REMERCIEMENTS BIBLIOTHEQUE**

Mme Milon demande à Monsieur le Maire su la cérémonie de remerciements aux bénévoles de la bibliothèque aura lieu cette année. Il lui confirme que oui.

### **FIBRE MARAIS**

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que la société AXIONE effectue une nouvelle étude sur le passage de la fibre dans le marais aux habitations non encore raccordables. Les travaux devraient être terminés pour la fin 2021.

### **TRAVAUX IMPASSE DU FOND DE MER**

Monsieur le Maire fait part au conseil municipal que des travaux ont été réalisés impasse du Fond de Mer au niveau de chez Monsieur Singer afin de limiter le ruissellement de l'eau. Après vérification sur le cadastre, il s'avère que les travaux que la commune effectue depuis plusieurs années des travaux sur la commune de Moulle. Monsieur le Maire va prendre attache auprès de Monsieur le Maire de Moulle.